



# DOOL

## Le dispositif d'appui à l'action internationale des collectivités territoriales

Cités Unies France et son partenaire l'Agence française de développement (AFD) mettent à disposition des collectivités un dispositif d'appui, afin de renforcer leurs capacités et de faciliter leur accès aux financements proposés par les divers bailleurs.

Cet appui prend la forme de mise à disposition d'une expertise externe, via un consultant, que le dispositif prend en partie en charge à hauteur de :

80%

de la prestation si la collectivité est **adhérente** à Cités Unies France

50%

de la prestation si la collectivité n'est pas **adhérente** à Cités Unies France

### Deux types d'appui sont disponibles



#### Appui à l'élaboration d'une stratégie à l'international

- Appui à la réalisation d'un diagnostic territorial : conditions de mise en œuvre d'une action à l'internationale, identification des priorités
- Cette stratégie à l'international devra comprendre obligatoirement un volet coopération



#### Appui au montage de projet

- La structuration / gestion du projet
- Le montage partenarial
- Le montage financier

### Comment postuler ?

Retrouvez toutes les informations concernant le dispositif d'appui sur le Guide, disponible sur le site Internet de Cités Unies France : [www.cites-unies-france.org](http://www.cites-unies-france.org)

Seules les collectivités territoriales sont éligibles au dispositif.

La date limite d'envoi du formulaire est fixée au 13 décembre 2019.

### Contacts

- Linda Naili : 01 53 41 81 90 - [l.naili@cites-unies-france.org](mailto:l.naili@cites-unies-france.org)
- Sahra Cherid : 01 53 41 81 93 - [s.cherid@cites-unies-france.org](mailto:s.cherid@cites-unies-france.org)

avec le soutien de

